

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSTATATION DU QUORUM

1.1. MOT DE BIENVENUE

Le maître de cérémonie, M. Carl-Edwin Michel se présente et confirme qu'il agira comme maître de cérémonie de la rencontre. Il mentionne que l'assemblée sera présentée en français et sera accessible également en anglais grâce à un service professionnel d'interprétation simultanée sur le lien d'écoute en mode virtuel. Il passe la parole à Mme Francine Côté qui agira comme présidente du conseil d'administration de la Caisse. Mme Côté ouvre l'assemblée générale et au nom des membres du conseil, elle souhaite la bienvenue à cette troisième assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Ontario (CDO) qui se tient en mode hybride à partir de la Cité Collégiale d'Ottawa et de 3 sites satellites, soit à partir du Parkway Inn à Cornwall, du Collège Boréal à Sudbury et du Holiday Inn à Welland, ainsi que les membres qui participent virtuellement.

Elle constate que le quorum requis est atteint et elle déclare l'assemblée dûment constituée et ouverte.

La présidente d'assemblée présente ensuite les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien et passe la parole à M. Billy Boucher, directeur général et chef des opérations de la Caisse afin d'adresser la parole à l'assemblée. M. Boucher présente l'équipe de la direction de la CDO. Il en profite pour reconnaître et remercier les anciens administrateurs de la CDO et les anciens directeurs généraux présents en virtuel ou dans les sites satellites pour leur dévouement, leur leadership et leur confiance qu'ils apportent en reconnaissance du succès de la Caisse Desjardins Ontario.

Le maître de cérémonie prend la parole et apporte quelques précisions importantes sur le mode de fonctionnement de l'assemblée et précise que les questions devront être soumises en virtuel, via un code QR ou à main levée dans les sites satellites. Il informe les participants que la votation sur les propositions sera faite en direct, soit en ligne pour les membres en virtuel ou à main levée pour les membres qui sont en salle et que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée.

1.2. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

L'assemblée est invitée à visionner une capsule vidéo présentant M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins qui livre un message important. La présidente d'assemblée remercie ce dernier qui est un fier ambassadeur de notre coopérative de services financiers.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

Le maître de cérémonie partage les consignes et les informations utiles pour faciliter le déroulement de l'assemblée, les votes et les interactions entre les salles et ceux participant en virtuel.

La présidente d'assemblée précise que seuls les membres de plein droit de la Caisse ayant un compte à la Caisse depuis au moins 90 jours pourront proposer ou appuyer une proposition. Les proposeurs et appuieurs devront également respecter les conditions suivantes : être une personne physique âgée d'au moins 16 ans et être une personne morale ou une société.

2.2. NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Le maître de cérémonie fait appel aux membres pour nommer deux (2) personnes scrutatrices pour l'assemblée. Il confirme que ces personnes seront responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin que la Caisse puisse communiquer les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés.

La présidente d'assemblée recommande la nomination de M. Richard Fortin et Mme Chantal Joly comme personnes scrutatrices puisqu'elles ont déjà été familières avec le processus de votation d'assemblée.

À la suite de l'appel du vote sur cette proposition, la résolution suivante est adoptée : **SUR PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité** de nommer Mme Chantal Joly et M. Richard Fortin comme personnes scrutatrices.

2.3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente d'assemblée invite les participants à prendre connaissance de l'ordre du jour qui apparaît à l'écran et affiché au site internet de la Caisse et elle demande une proposition pour son adoption.

À la suite de l'appel du vote sur cette proposition, qui requiert plus de 50 % des voix exprimées, la résolution suivante est adoptée: **SUR PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour ci-après consigné :

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport de l'auditeur
 - 3.3. Rapport de la direction générale
 - 3.4. Rapport financier
 - 3.5. Rapport du comité d'audit et déontologie
 - 3.6. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Décisions faisant l'objet d'un vote en direct pendant la diffusion de l'assemblée
 - 4.1. Alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu
 - 4.2. Adoption des modifications aux Règlements administratifs de la Caisse
 - 4.3. Nomination de l'auditeur
5. Période de questions
6. Élections des membres du conseil d'administration
 - 6.1. Rapport du comité de mise en candidature
 - 6.2. Présentation des personnes candidates
 - 6.3. Élection par acclamation
 - 6.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé
7. Fin de la rencontre et remerciements
8. Annonce des résultats après la période de votation de 4 jours et levée de l'assemblée

2.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 19 AVRIL 2022

La présidente d'assemblée procède avec l'adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue au printemps 2022. Considérant que le procès-verbal de la dernière assemblée générale (AGA) a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse et que les participants ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture ou résumé ne sera fait.

À la suite de l'appel du vote sur cette proposition, la résolution suivante est adoptée :

SUR PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 19 avril 2022, tel que présenté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente d'assemblée présente les membres du conseil d'administration avant de procéder à son rapport. Elle débute avec le comité exécutif qui est composé de la présidente, Mme Francine Côté ainsi que de Mme Louise Gervais-Guy, vice-présidente, Mme Martine Nolin-Simard, secrétaire, ainsi que M. Stéphane Trottier, le président sortant de charge. Le conseil d'administration se compose des administratrices et administrateurs suivants: Mme France Bélanger-Houle, M. Sylvain Charlebois, Mme Valérie Doré, M. Roger Gauthier, Mme Lucie Huot, M. Bululu Kabatakaka, M. Alain Larocque, Mme Sophie Miller, M. Donald Narbonne, Mme Geneviève Evelyn Patry, M. Brad Robertson, M. Sami Saïdi et M. Michel Yelle.

Elle présente également les jeunes administrateurs à la relève, Mlle Maxine Vincent et M. Alex Hazan ainsi que M. François Chaput, vice-président Services aux réseaux du Mouvement Desjardins qui occupe un siège d'observateur. Elle remercie chacun d'entre eux pour leur implication et leur engagement.

La présidente d'assemblée fait un retour sur la dernière année en précisant que la CDO travaille toujours dans l'intérêt de ses membres et des communautés, ce qui la distingue comme institution financière coopérative. Elle réitère que la Caisse est un leader socioéconomique important en Ontario et que la jeunesse est une priorité pour Desjardins. Elle note que le conseil d'administration (CA) est également appuyé par quatre comités de liaison régionaux qui ont pour rôle d'informer celui-ci sur les besoins et les attentes des membres et des collectivités, de faire part des particularités régionales, de repérer les occasions de développement d'affaires et d'agir à titre d'ambassadeurs de Desjardins dans leur milieu.

Elle souligne le départ de M. Donald Narbonne et M. Stéphane Trottier comme membres du CA. Elle les remercie chaleureusement de leur engagement, leur apport et leur solidarité dont ils ont fait preuve durant toutes ces années.

En terminant, elle remercie les 840 employés, 19 administrateurs ainsi que les 47 membres de comités de liaison pour leur dévouement. Au nom du Conseil d'administration, elle remercie également les 137 000 membres pour leur grande confiance.

3.2. RAPPORT DE L'AUDITEUR

Le maître de cérémonie invite M. Gérald Gauthier, associé à la Firme comptable MNP à présenter le rapport de l'auditeur.

Le rapport de l'auditeur indépendant est d'avis que les états financiers présentés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse Desjardins Ontario au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le maître de cérémonie remercie M. Gauthier pour sa présentation. Il invite M. Billy Boucher, le directeur général et chef des opérations de la Caisse à faire son rapport.

3.3. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général et chef des opérations présente les résultats de la Caisse Desjardins Ontario au 31 décembre 2022 en notant fièrement que la Caisse Desjardins Ontario (CDO) a maintenu son classement parmi les 10 plus grandes Caisse au Canada, au 2^e rang en Ontario et la plus grande Caisse dans le Mouvement Desjardins.

Il présente les données marquantes de la CDO en 2022 : 137 000 membres, 840 employés répartis dans 48 centres de services et 62 guichets automatiques. L'actif est de 10,75 milliards avec un volume d'affaires de 19,83 milliards, au 2^e rang des Caisses populaires et credit unions de l'Ontario selon l'actif. Il note que la Caisse a remis 2,9 millions à la collectivité sous forme de dons, commandites, Fonds d'aide au développement du milieu, Fonds du Grand Mouvement et Fonds C.

Il réitère que les résultats des sondages qui ont été faits auprès des membres démontrent le vrai succès de la caisse. Les commentaires reçus des membres illustrent bien à quel point ils reconnaissent le professionnalisme et l'efficacité des employés de la CDO. Malgré la turbulence économique, la Caisse adopte une stratégie d'accompagnement proactive auprès de ses membres pour travailler ensemble à retrouver des solutions financières spécifiques à leurs besoins.

En terminant, il remercie les 137 000 membres pour leur confiance et passe la parole au maître de cérémonie.

3.4. RAPPORT FINANCIER

Le maître de cérémonie remercie M. Boucher pour sa présentation. Il invite M. Jean-François Lortie, le chef des finances de la CDO à faire son rapport financier sur les résultats de la caisse au 31 décembre 2022.

Le chef des finances présente les faits saillants des résultats du Mouvement Desjardins. Il note que les excédents du Mouvement sont de 2 050M\$ et que les actifs ont atteint 407G\$. Le retour aux membres et la collectivité totalisent 518M\$, dont 403M\$ en ristournes individuelles et 115M\$ pour les collectivités.

Une capsule vidéo est diffusée sur l'évolution des résultats financiers 2022 du Mouvement Desjardins incluant la Caisse Desjardins Ontario.

Il présente les résultats de la Caisse qui est toujours présente pour appuyer ses membres avec leurs projets de vie et leurs objectifs financiers. Grâce à la confiance des membres, le volume d'affaires atteint près de 20G\$ en 2022, une croissance de près de 5% depuis 2021.

L'accompagnement des membres dans la réalisation de projets d'épargne et de retraite se reflète dans le volume d'épargne et placement de 8,5G\$. Les projets de financement, comme les prêts hypothécaires et commerciaux, représentent près de 11,3G\$, en croissance de plus de 10% en 2022.

Le chef des finances procède à la revue de la structure du bilan de la caisse. Il note que l'actif, principalement composé des prêts aux membres particuliers et entreprises atteint 10,8G\$, en croissance de 9% et que le passif, principalement composé des dépôts des membres, atteint près de 6,6G\$ au 31 décembre 2022. Il mentionne qu'avec les emprunts et les autres passifs principalement empruntés au Mouvement Desjardins pour soutenir la croissance en Ontario ainsi qu'avec les autres passifs, le total du passif se porte à 9,9G\$. La différence entre l'actif et le passif apporte l'avoir de la caisse à 820M\$. Il indique que la Caisse Desjardins Ontario demeure donc bien capitalisée. D'autre part, il présente les résultats d'opération (revenus moins les frais d'exploitation) qui atteignent près de 140M\$ en 2022, en augmentation de 10% par rapport à l'an passé.

Il termine sa présentation avec les résultats nets de l'exercice après les ristournes aux membres qui sont en décroissance pour l'année 2022. La diminution des résultats nets s'explique par 2 principaux éléments :

- 1) La hausse de la cotisation aux composantes du Mouvement qui atteint 80,4M\$ en 2022 qui permet de contribuer aux développements numériques et au rehaussement de la sécurité
- 2) La charge d'impôt unique (non récurrente) de 61M\$ à la suite de la concrétisation des revenus de l'ancien fonds de participation dont les parts ont été rachetées.

Il explique que bien que les résultats nets après ristournes soient en décroissance en 2022, le niveau de ristournes est lié aux résultats financiers du Mouvement Desjardins et grâce à sa solidité financière, la ristourne est en augmentation pour l'ensemble des membres, dont ceux de la Caisse Desjardins Ontario.

Le maître de cérémonie remercie M. Lortie pour sa présentation et note que les questions ou les commentaires seront traités dans la période de questions prévue à cet effet.

3.5. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DE DÉONTOLOGIE

Le maître de cérémonie invite Mme Sophie Miller, présidente du comité d'audit et de déontologie, à faire la présentation du rapport des activités du comité qui ont eu lieu durant l'année 2022. Le rapport du comité est disponible sur le site web de la Caisse et la présidente du comité présente une version abrégée des activités.

Elle a rapporté qu'au cours de la dernière année financière, le comité d'audit et de déontologie a assumé ses responsabilités prescrites par la Loi 2020 sur les caisses populaires et les credit unions et les règlements adoptés en application de celle-ci. Pour ce faire, le comité s'est réuni à onze (11) reprises afin d'effectuer le suivi de l'information financière, du système de contrôle interne et de la gestion intégrée des risques de la Caisse. Le comité s'est assuré que le bilan de la surveillance relative à trois des règles déontologiques a été respecté : aucune situation de conflits d'intérêts n'a été constatée; les dépôts et les prêts accordés aux personnes assujetties à des restrictions à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent; la caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code et à leurs personnes liées.

Mme Miller a présenté le bilan de la surveillance relative à trois des règles déontologiques pour la dernière année, soit.

- Qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Que les dépôts et les prêts accordés aux personnes assujetties à des restrictions à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- Que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code et à leurs personnes liées.

En terminant, la présidente profite de l'occasion pour remercier les membres du comité d'audit et de déontologie pour leur contribution, soit M. Sylvain Charlebois, M. Roger Gauthier, M. Donald Narbonne, M. Sami Saïdi et Mme Maxine Vincent comme observatrice.

Le maître de cérémonie remercie Mme Miller pour sa présentation.

3.6. PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Le maître de cérémonie invite le directeur général à livrer le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et autres engagements dans le milieu.

Grâce au Fonds d'aide au développement du milieu ainsi qu'aux dons et commandites, la Caisse appuie un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté. En 2022, un montant de 1,9M\$ a été remis pour soutenir des initiatives porteuses dans la grandeur de l'Ontario.

Il présente la répartition des dons et commandites par différents secteurs d'activité pour un montant total de 1,2M\$ en 2022 et affiche la répartition des sommes investies par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) où plus de 700k\$ est investi durant l'année pour supporter les communautés à la grandeur de l'Ontario.

M. Boucher poursuit sa présentation avec les priorités d'investissement qui guide les décisions de la Caisse pour les retours à la collectivité tels que décrits dans son plan d'engagement et de proximité disponible sur le site web de la Caisse.

Il présente ensuite le solde du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) de la Caisse qui s'élève à 7,3M\$ au 31 décembre 2022 en notant que les montants non utilisés des années antérieures sont cumulés dans une réserve considérant que le fonds provient d'excédents de la Caisse. Cette réserve permet de prendre des engagements structurants sur plusieurs années tout en assurant de bien répondre aux besoins grandissants des milieux.

M. Boucher est fier de partager que depuis sa création en 2020, la Caisse Desjardins Ontario a ristourné plus de 39,6M\$ à ses membres et ses communautés en Ontario dont 32,3M\$ en ristournes individuelles et 7,4M\$ en ristournes collectives. Les membres sont invités de visionner une courte capsule vidéo qui présente cet élément distinctif qui est la ristourne.

4. DÉCISIONS FAISANT L'OBJET D'UN VOTE EN DIRECT PENDANT LA DIFFUSION DE L'ASSEMBLÉE

Le maître de cérémonie invite la présidente d'assemblée pour la présentation du point 4 à l'ordre du jour sur les décisions qui feront l'objet d'un vote.

4.1. ALIMENTATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

La présidente d'assemblée présente l'engagement de la Caisse dans son milieu qui reflète l'importance de la contribution de Desjardins dans les différentes collectivités de l'Ontario. Le conseil d'administration recommande à l'assemblée générale de verser un montant de 2 079 224\$ pour alimenter le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) afin de permettre à la Caisse de poursuivre son engagement. Ainsi, le montant total pour ristournes aux membres incluant le FADM totalise 13 651 884\$. Le solde du FADM au 31 décembre 2022 est de 7 273 881\$.

À la suite de l'appel du vote sur cette proposition, la résolution suivante est adoptée :

SUR PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité, d'entériner la recommandation du conseil d'administration et de verser un montant de 2 079 224\$ pour alimenter le Fonds d'aide au développement du milieu.

4.2. ADOPTION DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS DE LA CAISSE

La présidente d'assemblée présente le sommaire des changements proposés aux Règlements administratifs par le conseil d'administration, tel que décrit à l'avis de convocation de l'AGA :

- 1. Modifications diverses afin d'arrimer le règlement administratif à la Loi de 2020 sur les caisses populaires et credit unions**
Plus particulièrement, il s'agit de la nomenclature, et les références aux articles de la Loi et des règles d'application.
- 2. Fin de la limitation à 3% du nombre de sociétaires qui ne se qualifient en vertu du lien d'association (4.1.3)**
Les liens d'association de la Caisse sont déterminés en fonction du lieu de résidence, de travail ou d'exploitation d'un établissement du sociétaire en Ontario. Un sociétaire qui ne partage plus les liens d'association peut néanmoins conserver son adhésion à la caisse. Avec la modification proposée, il n'y a plus de limitation quant aux nombres de membres dans cette situation.
- 3. Changement au calcul de la limite des mandats des administrateurs (Réf. 6.1)**
Afin d'éviter toute confusion et d'assurer une saine gouvernance, il est proposé de débiter le calcul du nombre maximal d'années d'un administrateur au 1er janvier 2020 soit au moment de la création de CDO.
- 4. Création d'un comité de mise en candidature (Réf. 9.14)**
Afin de s'arrimer au Mouvement Desjardins, il est proposé d'ajouter et d'encadrer le comité de mise en candidature qui le mandat de veiller à l'intégrité du processus.

5. Ajout d'une obligation de formation et d'une obligation d'assiduité de 75 % aux rencontres pour les administrateurs (Réf. 12.20)

Toujours dans la volonté de s'arrimer au Mouvement Desjardins, il est proposé d'obliger les administrateurs à suivre un parcours de formation. De plus, une obligation d'assiduité minimale de 75 % aux instances est proposée.

6. Ajout de l'obligation du conseil d'administration de produire un rapport sur la diversité des genres. (Réf. 8.2.1)

En respect de la Loi 2020, nous avons modifié nos règlements tels que proposés et le rapport a été ajouté au mot de la présidente du rapport annuel. Il est mentionné que notre membership est composé de 49 % de femmes et de 51 % d'hommes et que notre conseil d'administration est ainsi bien diversifié et représentatif de la répartition de nos membres, avec huit administratrices (47 %) et neuf administrateurs (53 %).

À la suite de l'appel de vote sur cette proposition, la résolution suivante est adoptée :

SUR PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité la recommandation du conseil d'administration et d'approuver les modifications aux Règlements administratifs de la Caisse Desjardins Ontario.

4.3. NOMINATION DE L'AUDITEUR

Le maître de cérémonie fait le rappel que selon l'article 159 de la Loi, les sociétaires nomment à chaque assemblée annuelle, un vérificateur qui demeure en fonction jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle suivante. Il invite la présidente d'assemblée à présenter la recommandation du conseil d'administration.

La présidente d'assemblée présente la recommandation du conseil qui est de nommer la firme MNP comme vérificateur pour l'année 2023.

À la suite de l'appel du vote sur cette proposition, la résolution suivante est adoptée :

SUR PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité, d'entériner la recommandation du conseil d'administration et de nommer la firme MNP comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2023.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maître de cérémonie invite maintenant les membres de l'assemblée à formuler des questions ou des commentaires. Il note qu'au besoin, un suivi sera effectué pour les questions que le temps ne permet pas de répondre.

La présidente d'assemblée et l'équipe de la direction de la Caisse répondent à plusieurs questions et partagent certains commentaires reçus.

6. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le maître de cérémonie précise le rôle des intervenants. Étant donné que la présidente du conseil d'administration est une personne candidate, la vice-présidente, Mme Louise Gervais-Guy agira comme présidente d'élection et Mme Martine Nolin-Simard agira comme secrétaire d'élection, comme prévu par le *Règlement administratif de la caisse*.

Il invite Mme Martine Nolin-Simard, présidente du comité de mise en candidature à présenter le rapport du comité de mise en candidature.

6.1. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Mme Nolin-Simard présente la démarche du profil collectif enrichi, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration. Pour la Caisse Desjardins Ontario, le processus d'appel de candidatures a été fait en janvier dernier.

La Caisse a procédé à des appels de mises en candidature pour 6 postes disponibles dans les régions suivantes :

- 2 postes : région d'Ottawa
- 2 postes : région de l'Est de l'Ontario
- 1 poste : Sudbury et Nord de l'Ontario
- 1 poste : Toronto et Sud-Ouest de l'Ontario

À l'issue de la période d'appel de candidatures diffusé du 16 janvier au 17 février 2023, la Caisse a reçu 11 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions, les Règlements administratifs de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Mme Nolin-Simard présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur. Elle invite les membres de consulter le document de présentation des personnes candidates qui est disponible sur le site internet de la Caisse avant d'exercer le droit de vote afin de permettre un choix éclairé.

Pour la région Ottawa (2 postes disponibles) : Alexandre Bouffard, Francine Côté, Yalowan Dossa et Marthe Yaro

Pour la région Est de l'Ontario (2 postes disponibles) : Jean Bégin, René Berthiaume, Valérie Doré et Brad Robertson.

Pour la région Toronto Sud-Ouest (1 poste disponible) : Alexandre Toupin et Michel Yelle.

Pour la région Sudbury et Nord de l'Ontario (1 poste disponible) : Maxine Vincent.

6.2. PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Le maître de cérémonie passe la parole à Mme Louise Gervais-Guy, la présidente d'élection.

Avant de procéder avec l'élection des membres du conseil d'administration, la présidente d'élection invite les candidats à tour de rôle par ordre alphabétique de nom de famille à se présenter. Elle note que les présentations seront chronométrées pour une durée maximale de 2 minutes chacun. Elle informe les participants que cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site internet de la Caisse.

6.3. ÉLECTION PAR ACCLAMATION

La présidente d'élection informe les membres que suffit que le nombre de candidatures pour la **région de Sudbury et Nord** est égal au nombre total de postes à combler, la candidate, **Mme Maxine Vincent, est élue par acclamation**. Elle félicite la nouvelle élue.

6.4. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ

La présidente d'élection mentionne qu'au cours des 4 prochains jours, les membres seront appelés à élire les membres du conseil d'administration des régions d'Ottawa, de l'Est Ontario et de Toronto Sud-Ouest. Elle donne quelques précisions sur l'exercice du vote.

Pour l'exercice du vote en différé, elle fait le rappel que seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter. La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé à l'assemblée, il sera possible de visionner l'assemblée et voter en toute connaissance de cause. Un onglet spécifique permettra de faire l'écoute de la portion des candidatures seulement incluant le document présentant les candidats et le rapport annuel de la caisse.

La présidente d'élection déclare la période de votation ouverte et informe les participants qu'il est maintenant possible de voter jusqu'au 22 avril 2023 à 23h59. De plus, elle précise que cette année, les membres en présentiel ont la possibilité d'utiliser la borne de votation qui est disponible sur place. Le dévoilement des résultats se fera dans les jours suivants et sera publié sur le site internet de la Caisse. L'assemblée sera officiellement fermée après le dévoilement des résultats.

7. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La présidente d'assemblée procède à remercier les membres pour leur présence et leur implication. Elle remercie également M. Carl-Edwin Michel pour son accompagnement comme maître de cérémonie et les équipes de captation qui sont présentes sur les 3 sites satellites en simultanés, les interprètes ainsi que l'équipe de webdiffusion pour le bon déroulement de l'assemblée.

Finalement, elle remercie tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir nos membres et clients.

8. ANNONCE DES RÉSULTATS APRÈS LA PÉRIODE DE VOTATION DE 4 JOURS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La rencontre est suspendue à 20 h 31 le 18 avril 2023 et elle est suivie d'une période de votation de 4 jours afin que les membres exercent leur droit de vote sur l'élection des administrateurs pour les régions d'Ottawa, de l'Est de l'Ontario et de Toronto Sud-Ouest.

Ce qui met fin à l'assemblée annuelle, le 25 avril 2023.

À la suite du vote de 4 jours, les candidats suivants sont élus :
Pour la région Ottawa: Alexandre Bouffard et Francine Côté,
Pour la région Est de l'Ontario: Valérie Doré et Brad Robertson.
Pour la région Toronto Sud-Ouest: Alexandre Toupin

Présenté pour adoption à l'Assemblée générale annuelle du 16 avril 2024.

La présidente

Le secrétaire